



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DES AGENTS IMMOBILIERS ET GERANTS D'IMMEUBLES
Loi N° 70.9 du 2 Janvier 1970, dite Loi HOGUET,
Ainsi que la loi 96.1107 du 18 Décembre 1996
Et son décret d'application du 29 mai 1997 n°97532, dite Loi CARREZ**

La société GENERALI IARD dont le siège social est sis : 2 Rue Pillet-Will - 75009 PARIS, atteste que l'Assuré indiqué ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins égales à celles prévues par l'Arrêté du 1^{er} Septembre 1972.

ASSURE(E) : LOMME-IMMOBILIER (SAS U)
1 Allée des Sorbiers
71640 DRACY-LE-FORT

Représenté(e) par : Monsieur LOMME Florian, Président

Activité(s) professionnelle(s) garantie(s): Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Police n° : AL591311/30333

Date de prise d'effet du contrat : 20 août 2020

Attestation valable : du 20/08/2020 au 31/12/2020

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère, étant précisé que la garantie est subordonnée à l'obtention de la carte professionnelle.
Conformément à l'article L.122-3 du code des assurances, la présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le 11/08/2020
Pour la Compagnie (par délégation)

Anne Sallé-Mongauze



COMPAGNIE
EUROPEENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Direction générale
16, rue Hoche – Tour Kupka B
TSA 39999
92919 La Défense Cedex
Tél : 01 58 19 85 85
382 506 079 RCS Nanterre